

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2018

OBJET :

- Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB
- Bilan annuel 2017-2018 des actions réalisées
- Programme prévisionnel d'actions 2019

Rapporteur : M. THOUVENIN
Délibération n°15

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB du 16 décembre 2016, le bailleur social BATIGERE a présenté le bilan annuel 2017-2018 des actions réalisées et le programme prévisionnel d'actions 2019, lors du comité territorial du 3 octobre dernier.

Suite à la délibération du conseil municipal 12 février 2018 relatif à l'acceptation de l'avenant de prolongation de la convention précitée, le conseil citoyen d'Essey-lès-Nancy a pu participer à ce comité territorial et fait part de ses observations.

1) Présentation du bilan des actions menées en 2017

Le conseil citoyen a fait observer que l'absence de recrutement d'un gardien est contraire au Code de la sécurité intérieure qui prévoit la présence d'un gardien par tranche de 100 logements dans chaque quartier prioritaire. Par ailleurs, il a expliqué que la présence d'un gardien est de nature à prévenir les dégradations volontaires. Le bailleur social a rappelé que l'agence est présente sur le site. Toutefois, il a été fait remarquer qu'elle ne consacre pas l'ensemble de ses missions à la surveillance et que le Code de la sécurité intérieure ne prévoit pas de sanction. BATIGERE a expliqué qu'il n'est pas en mesure de financer un poste de médiateur suite au désengagement de l'Etat. Cependant, il n'est pas opposé à apporter son concours financier à une structure intervenant sur le quartier (partenariat avec l'association Réciprocité ?).

Le bailleur social a indiqué qu'il a pris en considération les demandes de la ville quant à la valorisation des actions « le livre sur la place » et « le challenge BATIGERE » qui avaient été estimées surévaluées, en retenant respectivement comme unité d'œuvre le nombre de logements et le coût à la journée. De même, la valorisation des actions mises en œuvre par l'AMLI (relogement adapté, étude prélocative, médiation sociale, accompagnement des familles) a été minorée de 50% suite aux remarques de la collectivité.

2) Présentation du bilan des actions menées en 2018

M. le Maire a indiqué que des mesures seront prises pour ne pas revivre la même situation que cet été 2018. En effet, il a été appelé à plusieurs reprises ainsi que l'adjoint de permanence pour intervenir comme médiateur entre les habitants du quartier (problème de voisinage, campagne de stérilisation des chats libres, chiens promenés non laissés, ...). Une réflexion sur l'expérience menée à Vandœuvre-lès-Nancy avec la création de correspondant de nuit est engagée.

BATIGERE a accordé 6 500 € aux associations locales, dont 6 000 € pour la création des jardins cultivés de Mouzimpré. Il a été précisé que la réception des travaux est programmée mi-octobre 2018. L'attribution des parcelles cultivables est envisagée début novembre 2018. Une inauguration est projetée au printemps 2019 avec tous les partenaires financiers.

Le bailleur social a indiqué que le coût du mur de Frontball a été arrêté à 15 000 €. L'animation « Créativore » appréciée à 5 500 € et se substituant à l'action « cité sculpture » a rencontré un certain succès.

M. le Maire a demandé comment était opérée la valorisation portant sur la mise à disposition de locaux associatifs estimée 24 600 €. En effet, la mairie dispose de 4 locaux d'une superficie d'environ 25 m² et a connaissance d'un local mis à disposition des « scouts de France ». BATIGERE a précisé que l'unité d'œuvre était le m² et a ajouté qu'une cave a été mise à disposition de l'association « Les Chats Maux » pour le stockage.

Le montant total des dépenses prévisionnelles relatives aux programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB a été estimé à 211 602 € (272 033 € en 2017). Le montant de l'abattement de TFPB a été estimé à 90 760 € (88 981 € en 2017).

3) Présentation du programme prévisionnel d'actions 2019

BATIGERE a prévu de poursuivre son soutien aux associations du quartier, notamment d'accorder une subvention de 1 500 € pour l'organisation de la manifestation « Mouzimpropre » en 2019, ainsi qu'une subvention de 500 € à l'association « l'Etoile ».

L'animation « Créativore » sera reconduite, ainsi que le challenge BATIGERE. Le bailleur social a prévu l'organisation d'un chantier de jeunes en 2019.

Il a été demandé à BATIGERE de provisionner des crédits pour son concours à une structure ou à tout autre dispositif visant à assurer de la médiation sociale.

Le montant total des dépenses prévisionnelles relatives aux programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB a été estimé à 142 801 €. Le montant de l'abattement de TFPB a été estimé à 90 760 € en 2019.

4) Conclusion

Il a été fait remarquer que les dépenses prévisionnelles relatives aux programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB ont diminué en passant de 272 000 € à 142 000 € en 3 ans. BATIGERE a souligné que l'effort financier sera davantage consacré aux travaux de rénovation portant notamment sur l'isolation des murs extérieurs, le remplacement des équipements sanitaires, ... en 2019.

Aussi, le Conseil municipal peut se prononcer sur le bilan annuel 2017/2018 des actions réalisées par le bailleur social sur le quartier prioritaire de Mouzimpré et le programme prévisionnel d'actions 2019.

PROPOSITIONS

Vu les avis respectifs du conseil citoyen du 23 octobre 2018 et de la Commission « sécurité – risques majeurs – politique de la ville » du 27 novembre 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le bilan annuel 2017/2018 des actions réalisées par le bailleur social sur le quartier prioritaire de Mouzimpré,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à acter le programme prévisionnel d'actions 2019.

DELIBERATION

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le bilan annuel 2017-2018, mais s'abstient d'émettre un avis sur le programme d'actions prévisionnel 2019, notamment par l'absence de crédits inscrits pour le gardiennage.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 12 décembre 2018.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**

Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	20
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	30 novembre 2018
- Convocation distribuée le :	30 novembre 2018
- Affichage du compte-rendu le :	14 décembre 2018
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} mars 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. ROSSIGNON, M. PernoSSI, MME LEDROIT, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME COLME à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- MME SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à MME SIMONNET
- MME PAGELOT à M. LEINSTER
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. SAPIRSTEIN

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

